SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE – S.I.A.E.P.
D'Ingrannes et Sully La Chapelle
Mairie - 23 route de Fay
45450 SULLY LA CHAPELLE

Tel : 02.38.57 10.82
Mail : siaep.ingrannes.sully@orange.fr

Réunion du comité syndical
Du SIAEP Ingrannes – Sully la Chapelle
Le 13 avril 2026

PROCES-VERBAL de la 5ème séance

Date de convocation :	9 avril 2026
Conseillers en exercice :	6
Conseillers présents :	6
Procurations :	0
Publication de la liste :	10 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 avril, à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau Potable d'Ingrannes - Sully-la-Chapelle, légalement convoqué pour une réunion extraordinaire le 9 avril 2026, s'est réuni à la mairie de Sully-la-Chapelle, sous la présidence de Monsieur Patrick MORISSEAU, président.

Etaient présents :
MM. Patrick MORISSEAU, président, Alain KERN, Olivier BRINON
MM. Mickael ALLARD, Fabien BRICHARD, Jean DE FREITAS
Délégués titulaires.

Quorum : **6/6**

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Olivier BRINON est désigné secrétaire de séance**.

Ordre du jour de la séance

Procès-verbal de la séance du 10 mars 2026

2026-07	Election du président
2026-08	Election du vice-président
	Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 10 mars 2026

Le compte rendu du conseil syndical du 10 mars 2026 n'appelle aucune observation.

VOTE			
En exercice	6	**POUR**	**6**
Présents	6	**CONTRE**	**0**
Procurations	0	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	6	**TOTAL**	**6**

Installation du comité syndical

Monsieur Patrick MORISSEAU, président sortant, préside la séance pour l'installation dans leurs fonctions des délégués syndicaux élus, suite au renouvellement des conseils municipaux des communes de Sully la Chapelle et d'Ingrannes, au sein du SIAEP, Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable d'Ingrannes-Sully la Chapelle,

Délégués titulaires de Sully la Chapelle :
MM. Patrick MORISSEAU, Alain KERN, Olivier BRINON

Délégués titulaires d'Ingrannes :
MM. Mickael ALLARD, Fabien BRICHARD, Jean DE FREITAS

Monsieur Patrick MORISSEAU, le plus âgé des délégués prend ensuite la présidence de l'assemblée pour l'élection du Président.

2026-07 Election du président

Après avoir rappelé les articles L.5211-2 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical élit le Président et le Vice-Président parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue, il a été procédé à l'élection du Président.

- M. Patrick MORISSEAU

S'est porté candidat à cette fonction.

Au 1er tour de scrutin :	- Patrick MORISSEAU		3 voix
	- Alain KERN		3 voix
Au 2ème tour de scrutin :	- Patrick MORISSEAU	4 voix	
	- Alain KERN	2 voix	

Il est précisé dans l'article L. 2122-7 du CGCT que *« le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue…*[ni] *à la majorité relative, en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu »*.

Monsieur Patrick MORISSEAU est élu Président et aussitôt installé dans ses fonctions, et prend ensuite la présidence de l'assemblée.

VOTE			
En exercice	6	**POUR**	**6**
Présents	6	**CONTRE**	**0**
Procurations	0	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	6	**TOTAL**	**6**

2026-08 Election du vice-président

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Conseil syndical doit déterminer librement le nombre de Vice-Présidents sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci, soit pour le SIAEP d'Ingrannes-Sully la Chapelle : 1 vice-président.

Le Conseil syndical du SIAEP, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'élire 1 vice-président.

- Jean DE FREITAS

S'est porté candidat à cette fonction.

Au 1er tour de scrutin : - Jean DE FREITAS 6 voix

Il est précisé dans l'article L. 2122-7 du CGCT que *« le vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue…*[ni] *à la majorité relative, en cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu ».*

Monsieur Jean DE FREITAS est élu vice-président et aussitôt installé dans ses fonctions.

VOTE			
En exercice	6	**POUR**	**6**
Présents	6	**CONTRE**	**0**
Procurations	0	**ABSTENTION**	**0**
Pris part au vote	6	**TOTAL**	**6**

Questions diverses

- Les nouveaux élus souhaitent avoir l'historique du SIAEP. La secrétaire fera un envoi par mail des documents importants et des travaux en cours.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h00.

Prochaine réunion prévue le mardi 23 juin à 18h30.

SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le président M. Olivier BRINON, le secrétaire de séance